

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 18

Révision: 13.04.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****· 1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** Lugol, Kit Gram-Hucker
- **FDS n°:** CH2907

**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
*Pas d'autres informations importantes disponibles.***· Étape du cycle de vie**

IS Utilisation sur sites industriels

F Formulation ou remballage

**· Secteur d'utilisation**

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU24 Recherche et développement scientifiques

**· Catégorie du produit**

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC29 Produits pharmaceutiques

PC40 Agents d'extraction

**· Catégorie de processus**

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

**· Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

**· Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoire**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**

CARLO ERBA REAGENTS

Chaussée du Vexin

Parc d'Affaires des Portes - BP616

27106 VAL DE REUIL Cedex

Téléphone: +33 (0)2 32 09 20 00

Télécopie: +33 (0)2 32 09 20 20

**· Contact:**

Q.A / Normative

email: [MSDS\\_CER-SDS@cer.dgroup.it](mailto:MSDS_CER-SDS@cer.dgroup.it)**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

France (ORFILA 24h/24) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgium - Tel : 32 070/245 245

EU Tel : 112

Suisse : 145

FR

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 18

Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Lugol, Kit Gram-Hucker

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS05



GHS08

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Poly(vinylpyrrolidone)-Iodine complex

Iodure de potassium

- Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

FR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 18

Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Lugol, Kit Gram-Hucker

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange composé des substances indiquées ci-après:

#### · Composants dangereux:

CAS: 25655-41-8 RTECS: TR1579600	Poly(vinylpyrrolidone)-Iodine complex  Eye Dam. 1, H318;  Aquatic Chronic 2, H411;  Skin Irrit. 2, H315	≥5-<10%
CAS: 7681-11-0 EINECS: 231-659-4 RTECS: TT 2975000 Reg.nr.: 01-2119966161-40	Iodure de potassium  STOT RE 1, H372 Limites de concentration spécifiques: STOT RE 1; H372: C ≥ 10 % STOT RE 2; H373: 1 % ≤ C < 10 %	1-<10%

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Après inhalation: évacuer le patient de l'endroit contaminé et le mettre au repos dans un endroit bien aéré.

#### · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

#### · Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

Si des troubles persistent, consulter un médecin.

· Indications destinées au médecin: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

#### · Renseignements généraux:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

FR

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 18

Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Lugol, Kit Gram-Hucker

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

Veiller à une aération suffisante.

#### · Renseignements généraux: Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Diluer avec beaucoup d'eau après avoir récupéré le produit.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté. Recueillir le reste à l'aide d'une matière poreuse inerte (kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel etc.).

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

#### · Prévention des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### · Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 7681-11-0 Iodure de potassium

VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m <sup>3</sup> , 0,01 ppm vapeur et aérosol
---------------	--

##### · DNEL

CAS: 7681-11-0 Iodure de potassium

Oral	TDLo	2.700 mg/Kg (femme) (1-39 weeks-pregnant) Teratogenicity
------	------	--

##### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 18

Révision: 13.04.2021

**Nom du produit: Lugol, Kit Gram-Hucker**

(suite de la page 4)

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imbibés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Ne pas inhaller la poussière, la fumée, le nuage.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**· Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

Filtre P2

La protection respiratoire sélectionnée doit satisfaire au standard EN 136/140/143/145/149.

**· Protection des mains:**

Gants de protection

Gants en caoutchouc

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (EU) 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

**· Matériau des gants**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

[https://www.carloerbareagents.com/media/wysiwyg/img\\_sito/brochure/LLG\\_gants\\_nitriles\\_CarloErba.pdf](https://www.carloerbareagents.com/media/wysiwyg/img_sito/brochure/LLG_gants_nitriles_CarloErba.pdf)

[https://www.carloerbareagents.com/media/wysiwyg/img\\_sito/brochure/LLG\\_gants\\_latex\\_classic\\_CarloErba.pdf](https://www.carloerbareagents.com/media/wysiwyg/img_sito/brochure/LLG_gants_latex_classic_CarloErba.pdf)

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

**· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs****· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 18

Révision: 13.04.2021

**Nom du produit: Lugol, Kit Gram-Hucker**

(suite de la page 5)

- Mesures de gestion des risques** Respecter une bonne hygiène industrielle.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Masse molaire</b>	Liquide
<b>État physique</b>	Brun-roux
<b>Couleur:</b>	Caractéristique
<b>Odeur:</b>	Non déterminé.
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	110 °C
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
<b>Inflammabilité</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non déterminé.
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH à 20 °C</b>	<4
<b>Viscosité:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	Entièrement miscible
<b>l'eau:</b>	0,81 log POW (Materia Prima)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	
<b>Pression de vapeur (2):</b>	
<b>Densité et/ou densité relative</b>	1,08 g/cm³
<b>Densité à 20 °C:</b>	Non déterminé.
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.

#### 9.2 Autres informations

<b>Aspect:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Test de séparation des solvants:</b>	
<b>Teneur en substances solides:</b>	100,0 %
<b>Changement d'état</b>	
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.

#### Informations concernant les classes de danger physique

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant

(suite page 7)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 18

Révision: 13.04.2021

**Nom du produit:** Lugol, Kit Gram-Hucker

(suite de la page 6)

· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Voir 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réaction au contact de métaux divers.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Métaux
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Pas de produits de décomposition plus dangereux que le produit lui-même.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs DL/LC50 déterminantes pour la classification:**

**CAS: 25655-41-8 Poly(vinylpyrrolidone)-Iodine complex**

Oral LD50 >8.000 mg/kg (rat)

**CAS: 7681-11-0 Iodure de potassium**

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

- **Ingestion:** Peut être nocif en cas d'ingestion.

- **Inhalation:** Peut être nocif par inhalation.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 18

Révision: 13.04.2021

**Nom du produit:** Lugol, Kit Gram-Hucker

(suite de la page 7)

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**· Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Toxicité subaiguë à chronique:** Peut présenter des effets cumulatifs en cas d'assimilation répétée.**· 11.2 Informations sur les autres dangers****· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**\* RUBRIQUE 12: Informations écologiques****· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****CAS: 7681-11-0 Iodure de potassium**

EC50 2,7 mg/L (daphnies)

**· 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Procédé:****· Informations écologiques:** Non disponible.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**· 12.7 Autres effets néfastes****· Remarque:** Nocif pour les poissons.**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

En général non polluant

Nocif pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:**

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Réutiliser s'il est possible ou s'adresser à une entreprise de rejet.

**· Code déchet:**

L'Union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets.

2014/955/UE: Décision du Conseil du 18 Decembre 2014 modifiant la liste des déchets contenus dans la décision 2000/532/CE.

Directive 2008/98/CE du Conseil du 19 Novembre 2008 dans la dernière version valable.

**· Catalogue européen des déchets**

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

(suite page 9)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 18

Révision: 13.04.2021

**Nom du produit:** Lugol, Kit Gram-Hucker

(suite de la page 8)

HP14 Écotoxique

**Emballages non nettoyés:**

*Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses, doivent avoir le même traitement que les produits.*

*Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 Décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.*

**Recommandation:**

*Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

*Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.*

**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
· Prescriptions nationales:
· Classe de pollution des eaux: En général non polluant.
· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 18

Révision: 13.04.2021

**Nom du produit:** Lugol, Kit Gram-Hucker

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** E.S. & Q.A.

· **Références bibliographiques**

ECDIN (Environmental Chem. Data and Information Network)

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

NIOSH - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Roth - Wassergefährdende Stoffe

Verschueren - Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals

Merian- Metals and their compounds in the environment.

· **Date de la version précédente:** 27.10.2020

· **Numéro de la version précédente:** 17

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RCR : Risk Characterisation Ratio

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· **Sources.**

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH, dans la dernière version valable.

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans la dernière version valable.

Globally Harmonized System, GHS

ADR, IMDG, IATA

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente .